

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 février 1948

La séance est ouverte à trois heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PANNE À LA CHAUFFERIE CENTRALE

M. l'ORATEUR: Il est de mon devoir d'informer la Chambre que ce matin plusieurs députés m'ont téléphoné pour se plaindre de la température qui règne dans l'édifice. Certains ont exprimé l'avis que, dans ces conditions, il ne devrait pas y avoir de séance cet après-midi. Or les honorables députés se rendent compte que c'est à eux de décider si nous devons siéger ou non.

J'ai communiqué avec les personnes chargées du chauffage de l'édifice; on m'a appris qu'il s'est produit une panne à la chaufferie centrale mais qu'on espérait pouvoir, entre midi et une heure de l'après-midi, fournir un peu de chaleur à la Chambre. Or, au moment d'entrer à la Chambre à trois heures, on m'a informé que, malheureusement, les réparations n'avaient pas encore été faites et qu'on ne pourrait chauffer l'édifice cet après-midi. J'ai donc cru devoir faire part de cet inconvénient à la Chambre. Ici, la température est actuellement de 64 degrés, tandis que, dans d'autres parties de l'édifice elle n'est que de 60.

J'ai cru qu'avant d'aborder leurs travaux, les honorables députés aimeraient être mis au courant de la situation afin de décider s'il y aurait séance cet après-midi. Ceux qui se plaignent de la température qu'il fait à la Chambre ne peuvent s'attendre à une amélioration cet après-midi.

M. GREEN: Monsieur l'Orateur, tout irait bien si nous pouvions siéger à Vancouver.

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux publics): Avant que la Chambre précipite une décision sur la question de siéger ou non, peut-être me permettra-t-on une explication.

Le froid exceptionnel qui sévit depuis le début de la semaine nous a forcés de porter à

son extrême limite le rendement de notre chaufferie. Or une des chaudières n'a pas tenu le coup. Notre chaufferie centrale, qui comprend six chaudières raccordées à un réseau de tuyaux, nous a permis de chauffer même les constructions temporaires érigées durant la guerre. Une des chaudières s'étant un peu détraquée à minuit le 9, il a fallu la refroidir pour la réparer. Les cinq autres étaient, de ce fait, soumises à une pression plus forte; or une deuxième a manqué après minuit. Ni l'une ni l'autre n'exigera de fortes réparations. Il est possible de les réparer provisoirement et nous espérons qu'une des deux sera en service d'ici une heure environ et l'autre demain matin.

Il est des circonstances auxquelles nous ne pouvons rien ou fort peu, car elles résultent du temps rigoureux. D'ordinaire, on met au point l'appareil de chauffage entre les saisons de chauffe mais aujourd'hui la pénurie de matériel est telle qu'il est difficile de trouver de nouvelles pièces pour remplacer celles qui se détériorent par l'usage. En attendant d'avoir ces pièces, on a recours au soudage et à d'autres procédés.

Actuellement, la Campbell Steel and Iron Works ainsi que le personnel du ministère des Travaux publics sont à exécuter des travaux de réparation dans l'édifice. Aux derniers renseignements, j'apprends que la température ordinaire sera rétablie au cours de l'après-midi.

L'OLÉOMARGARINE

LEVÉE DE L'INTERDICTION EN VERTU DES ACCORDS DE GENÈVE

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Je désire poser une question au premier ministre. Comme un projet de loi destiné à modifier la loi de l'industrie laitière, relativement à l'oléomargarine, se trouve inscrit au *Feuilleton*, le Gouvernement, en signant les accords commerciaux de Genève, a-t-il convenu de lever l'interdiction sur l'importation de l'oléomargarine?